

CONSULTATION dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration

Qu'est-ce que c'est l'intégration ?

Selon moi, la définition donnée par la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg est très bonne et devrait toujours rester d'actualité: il s'agit bien du « *processus à double sens par lequel un étranger manifeste sa volonté de participer de manière durable à la vie de la société d'accueil qui, sur le plan social, économique, politique et culturel, prend à son égard toutes les dispositions afin d'encourager et de faciliter cette démarche. L'intégration est une tâche que l'État, les communes et la société civile accomplissent en commun* ».

La **réciprocité, l'engagement de tous les acteurs et la volonté sur tous les plans de la société** y sont bien repris et sont le socle de tout concept d'intégration.

A quoi doit servir une politique d'intégration ?

A décloisonner, ouvrir et enrichir les mentalités locales, nationales et supranationales ; dépasser les vieux clivages et les préjugés sociétaux, moraux, raciaux et culturels, ainsi que les frontières et autres valeurs de siècles anciens, tels que les **nationalismes**, n'ayant apporté que conflits meurtriers et bien d'autres idées sinistres, sinon dangereusement clivantes et malheureusement, toujours d'actualité.

Dans un contexte particulièrement mondialisé, où l'information et les biens & services circulent de manière extrêmement rapide, mais où également des valeurs historiques, locales et de terrain prennent de la valeur (et pas forcément encore une fois, dans le cadre de vieux schémas nationaux, de **frontières** ou de **langues** !), l'intégration couvre et mélange (sinon doit couvrir et faire corps avec) tout cela pour **tirer les valeurs humanistes et individuelles par le haut**. Opposer ou plus pernicieusement, **contribuer aux communautarismes cohabitants uniquement en parallèle** n'est qu'un expédient sinon un combat inutile et au mieux, temporaire.

En bref, l'intégration doit se vouloir courageuse et se définir de manière globale et à la fois locale, afin de contribuer à une réelle notion du **vivre ensemble**.

Quelle approche d'intégration favorisez-vous ?

L'intégration doit pouvoir se conduire sur plusieurs plans, à défaut de tous : linguistiques, culturels, sociétaux, éducatifs, politiques...

A titre personnel, les aspects culturels et de citoyenneté me paraissent comme les plus importants, couvrant ainsi les caractéristiques politiques liés à l'intégration, car la citoyenneté comprend également les apports des acteurs de la société civile, des élus, des bénévoles agissant pour la politique et l'intégration, l'accueil, etc.

Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ?

Tous doivent l'être car tout le monde peut ou devrait y contribuer : population active, jeunes (étudiants ou pas), seniors, citoyens d'un pays et étrangers...

Comme indiqué plus haut, la réciprocité implique un échange, un donnant-donnant, un aller-retour permanent (un feedback) entre les différents acteurs, afin – encore une fois – de faire ressortir les valeurs humanistes de chacun vers/par le haut, en vue de plus de curiosités, d'enrichissements divers et personnels, bref, de culture(s) les uns envers les autres, de manière optimale.

Le Luxembourg démontre assez bien les éléments suivants :

- La population active particulièrement (pour ne pas dire extrêmement) variée a tiré vers le haut de manière exponentielle la croissance et le développement du pays depuis des dizaines d'années, en dépassant les frontières au sein de l'UE et bien même au-delà : les gens ne viennent pas et ne sont pas venus au Luxembourg par hasard et y ont trouvé un havre de prospérité pacifique, économiquement et socialement parlant.
- La jeunesse est particulièrement internationale et variée : pour étudier, dans le système éducatif national ou pas, un bagage linguistique particulièrement développé est un minimum constructif, que celui-ci s'acquière sur place ou au-delà des frontières grand-ducales ; d'un autre côté, la jeunesse a besoin et peut/se doit d'être un acteur d'ouverture intellectuelle et de solidarité envers les autres générations pour aider les mêmes valeurs que l'intégration promeut : la solidarité, l'entraide, le soutien, le développement (le *vivre-ensemble*).
- Les seniors représentent une population riche d'expériences et de connaissances qui peuvent être transmises de façon fort utile à tous mais paradoxalement, l'isolation et/ou le repli sur soi peuvent miner cet échange : les concepts de solidarité, entraide, soutien, etc. bref, le *vivre-ensemble* devrait aussi être possible de manière transversale et intergénérationnelle.
- Les citoyens, nationaux ou étrangers (immigrants, expatriés, DPI...) de manière générale doivent s'enrichir mutuellement les uns des autres via un engagement dans le milieu du travail, sinon sportif, scolaire (par/pour leurs familles), associatif et/ou culturel ; c'est là, de manière générale, où l'on constate un certain communautarisme où beaucoup vivent les uns à côté des autres, sans jamais vivre réellement ensemble, avec leurs propres langues, habitudes et coutumes – par facilité ou timidité, probablement – alors qu'ils sont potentiellement entourés par beaucoup d'exemples ou d'opportunités à fort potentiel de vivre-ensemble.

Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins ?

Partiellement et dans le bon sens : il y a eu déjà beaucoup de fait et le Luxembourg peut également s'enorgueillir d'avoir en son territoire beaucoup d'acteurs engagés pour une intégration multiculturelle et citoyenne.

La nationalité n'étant pas non plus la solution exclusive à l'intégration, loin s'en faut, il y a « en contre » encore beaucoup de résistances cachées, aidées par la facilité et/ou la timidité mentionnée(s) ci-dessus, afin que tout le monde continue à cohabiter en parallèle pour le meilleur (en attendant le pire ? mais en espérant que cela ne vienne pas), bref que le « vivre (pacifiquement) les uns à côté des autres » ne devienne pas réellement un « vivre ensemble ». D'un autre côté, le cadre législatif n'est pas encore assez représentatif ni assez ouvert ; certains organismes ou initiatives ont été faits, mais restent cantonnés à des actions parallèles ou isolées. Il faut encore plus de volontarisme, d'ouverture et d'exemples.

Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?

- **Décloisonner et mettre encore plus de moyens dans les outils linguistiques** : se donner vraiment les moyens¹ de partager une langue nationale avec tous, en élargissant encore plus son apprentissage et pratique de manière ouverte, tout en assumant son bi- ou tri- (voire quadri-²) linguisme de manière cohérente et fière : opposer les communautés linguistiques ou se replier sur une option plus qu'une autre est une hérésie facile de la part de chacun, alors qu'aucun autre pays ne peut se targuer (hormis la Suisse ?) d'une telle unité dans autant de diversité(s).
- Renforcer en imposant une bonne fois pour toutes **l'implication citoyenne** : droit de vote et inscription obligatoire de tous les résidents aux scrutins communaux, sans conditions minimales de durée de résidence pour les ressortissants de l'UE et conditions raccourcies (2-3 ans) pour les autres ressortissants extra-communautaires -> les agents de la société civile et de la politique ont fait et font encore assez d'efforts pour decloisonner leurs idées, débats et programmes en plusieurs langues, sans que ceux-ci n'échouent néanmoins « à tomber dans l'oreille de sourds » - si la population doit s'y intéresser, les débats et engagements devront se faire, mais seulement aussi au prix d'une cohabitation linguistique apaisée et dotée d'efforts mutuels.
- **Élargir le spectre des PIA et CIA³ à tous les nouveaux arrivants**, quels qu'ils soient et implication systématique des communes à ces étapes, avec les aides qui en découlent naturellement.
- **Doter plus facilement avec des moyens financiers plus larges**, les communes, les bénévoles, associations et acteurs qui promeuvent et incitent sur le terrain à l'intégration : moyens financiers accrus pour les cours de langues et autres outils linguistiques (cafés des langues, ateliers, sorties, etc.), formations des bénévoles et coachs linguistiques, établissements de budgets participatifs ciblés à initiatives locales, élargissement et renforcement du congé linguistique, etc.

¹ Toutes les études ces dernières années ont démontré la demande exponentielle des cours de langue luxembourgeoise, notamment de la part des adultes alors que les enfants ont beaucoup plus l'opportunité de l'apprendre par le système scolaire, mais on souffre encore beaucoup trop du manque de formateurs : il faut donc ouvrir tout azimut le spectre de l'offre avec des bénévoles dans les communes, puis former plus de professeurs, développer encore plus le socle éducatif de la langue luxembourgeoise via les organismes existants pour la promotion de la langue, les outils étant pourtant là !

² FR/DE/EN

³ Parcours d'intégration accompagnée / Contrat d'Intégration et d'Accueil

- **Promouvoir et renforcer fortement la multi- et l'interculturalité (oui, les deux) dans tous les services publics, à tous les échelons** : formations continues, stages sur le terrain dans des associations ou participations obligatoires à des éléments concrets d'intégration, etc.
- **Rendre plus transparents et agrandir le spectre, mais aussi les pouvoirs, de la représentativité des organisations existantes** : CCCI, CNE, chambres professionnelles, etc. – que celles-ci ne soient plus considérées comme un boulet devant être traîné par les instances élues ; voir également ci-dessous.

Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs, Gouvernement, communes, institutions, fédérations, société civile, citoyens, ... ?

Malgré quelques tentatives plus ou moins malheureuses ces dernières années mais grâce à une ouverture et facilitation de l'obtention de la nationalité luxembourgeoise (soutenue quasi-unanimement par les acteurs en charge), **le Gouvernement se doit de rester non seulement le garant à la pointe de propositions et d'initiatives envers l'intégration, mais également de s'assurer que les moyens suivent afin que dans les faits, l'intégration soit suivie pour de bon d'effets au-delà des projets de lois et des bonnes volontés** : moyens financiers réels, véritable et concrète implication des ministères entre eux pour l'intégration - via notamment ce fameux comité interministériel d'intégration dont on n'entend que trop peu parler – il doit aussi communiquer et répondre devant les acteurs en place favorisant l'intégration : CNE, CCCI et communes, citoyens et acteurs de la société civile, électeurs aussi bien sûr.

Seuls un réel suivi et une réelle mise en place sur le terrain, garanties de succès, pourraient aussi éviter une relative dichotomie assez grandissante entre autochtones historiques et récents, qui commence à se faire sentir de plus en plus dans une certaine mesure auprès de beaucoup de résidents...

En outre, à quand un ministre étranger un jour pour le symbole, voire des élus d'origine étrangère à l'échelon communal pour de bon (et plus nombreux)? Vue la population active d'origine étrangère existante, cela ne serait pas un mal mais un bel exemple...

La fonction publique et certaines institutions se doivent d'être encore plus et mieux représentatives, plus ouvertes, plus internationales, bref montrer l'exemple : se cantonner par exemple à des critères de nationalité seule n'est pas en ligne avec une modernité assumée, qui plus est dans le cadre de l'UE et du moins sans les moyens en appui d'une volonté politique linguistique digne de ce nom.

Les communes doivent se voir dotées d'une manne financière réelle en faveur de la politique d'intégration, moins bureaucratiques et plus faciles d'accès peut-être, en ligne avec les aides et budgets qu'elles reçoivent pour d'autres projets tels que diverses infrastructures ou autres moyens humains (chargés d'intégration, interlocuteurs ministériels supra-communaux pour les outils d'accueils, maisons d'intégrations transversales, budgets linguistiques locaux (voir ci-dessus), par exemple).

Les CCCI, à défaut d'être renommées pour mettre l'accent sur le vivre-ensemble, doivent être de manière assumée une commission comme les autres, avec autant de poids électoral (pour ne pas dire électoraliste) comme les autres aussi : il est impératif que leur composition soit

faite conjointement par le CBE⁴ et les membres exhaustifs du Conseil communal, dans le cadre législatif actuel ou pas (appel public à candidatures publié par la commune), car cela peut être actuellement dévoyé comme un outil détourné et minoré aux mains d'élus choisissant ainsi la facilité par l'inaction ou l'isolement. Elles doivent également ainsi suivre la même composition politique et représentative des autres commissions dans la mesure du possible, avec un quota d'étrangers et de ressortissants luxembourgeois de manière équilibrée, imposé ou pas.

Le CNE⁵ enfin, devrait être une sorte de CCCI à un échelon national, représentant non seulement celles-ci mais aussi les acteurs de la société civile, les Asbl et les citoyens impliqués à favoriser l'intégration et surtout le vivre-ensemble (à renommer également, probablement) ; son mode d'élection doit être ainsi plus ouvert et élargi (pas qu'aux Asbl, mais aussi aux CCCI donc et tout membre de la société civile le souhaitant, tels que les organisations de frontaliers ou les chambres professionnelles par exemple) – en contrepartie, les organisations syndicales et patronales peuvent être retirées, par extension les membres simplement nommés et non-élus.

Théoriquement, la durée du mandat des membres élus du CNE pourrait ainsi suivre celle des mandats communaux mais pour le bon sens démocratique, le mandat de l'exécutif du CNE devrait être plus court (la moitié, afin d'en assurer un sain contrôle).

Des conditions flexibles de quorum devraient être aussi permises dans tous les cas par le biais de règlement interne ou par la loi.

L'assise électorale et les conditions de répartition des nationalités représentées pourraient être simplifiées, en fusionnant notamment et sous-pondérant légèrement les représentants des pays de l'UE par rapport aux ressortissants extra-communautaires.

Il serait aussi bon de garantir que la double nationalité et/ou la représentation de ressortissants luxembourgeois soi(en)t non seulement possible(s) mais aussi un peu plus facilitée(s), afin d'élargir la plus-value de toute réflexion ou de tout travail. *Après tout, la Chambre des députés se voulant aussi être le représentant de tous les ressortissants vivant sur le territoire luxembourgeois, alors pourquoi pas l'inverse aussi ?*

La **mission du CNE doit être élargie** non pas à produire un rapport sur l'intégration (en parallèle d'un rapport public d'activités de ses commissions), **mais aussi à faire répondre les organismes gouvernementaux et les CCCI sur le vivre-ensemble et leurs activités en faveur de ce dernier.**

En plus de sa capacité d'être saisi ou de s'autosaisir sur des projets de loi, il serait bon que comme les chambres professionnelles par exemple, il soit consulté plus souvent – sinon par défaut – sur de plus nombreux projets de loi, à condition toutefois de s'assurer qu'il en ait les moyens humains et financiers vraiment réels et plus nombreux, avec un budget nettement élargi, afin de s'entourer d'experts et de mener ses travaux de réflexion en temps voulu (secrétariat pour les rapports et communications, fonctionnaires ou employés d'état + locaux dédiés, outils techniques, jetons de présence un peu plus conséquents à la hauteur de la tâche et du temps dédié, etc.).

L'article 21 de la loi actuelle devrait être largement complétée avec des moyens et compétences plus explicites et obligeantes.

⁴ Conseil des Échevins et du/de la Bourgmestre

⁵ Conseil National pour Étrangers

Je n'ai sciemment pas ici abordé ni traité la lutte contre les discriminations, l'arsenal législatif luxembourgeois étant selon moi assez développé en cela et la mission y relative, inhérente de facto à toute valeur d'intégration dans tous les cas.

J.-Christophe Dauphin